

# Dire à-Dieu à un proche



*Vous bénéficiez  
des services  
et de la  
présence  
de la  
Communauté  
Chrétienne*

Église Catholique en Loire-Atlantique

*A l'occasion des funérailles  
de la personne qui vous est proche,  
vous avez demandé à votre paroisse  
d'être là, avec vous, pour la prière  
et la parole d'espérance.*

- Le prêtre, le diacre ou des membres de notre communauté vous ont donné du temps pour vous aider à vivre ce moment. La Communauté Paroissiale compte sur l'aide financière de chacun. Elle ne vit que des dons des chrétiens, telle que la participation annuelle qui s'appelle « Le Denier de l'Église ».
- L'église dans laquelle vous avez célébré l'à-Dieu, comme tout édifice, doit être entretenue et il y a les dépenses courantes : éclairage, chauffage... Des frais ont été engagés : avez-vous pensé à l'offrande que vous pourrez faire à la paroisse ?

*Dans le diocèse de Nantes, il vous est  
suggéré une offrande de 150 euros.  
Vous pouvez donner plus, vous pouvez  
donner moins.*

*Merci de ce que vous donnerez selon vos  
possibilités.*

*libelli du chèque :*

**Paroisse Saint Jean-Paul II**

Votre paroisse